

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD14

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 15

À l'alinéa 32, substituer aux références :

« L. 921-2 et L. 912-12-11 »,

la référence :

« L. 912-12-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.